

Informations pour futurs adhérents

Ce document vous informe sur les différentes catégories d'adhérents disponibles, les critères nécessaires pour chaque catégorie, ainsi que les cotisations correspondantes. Les candidats à l'adhésion trouveront également ci-dessous un aperçu des avantages de l'adhésion à la FEANTSA, ainsi que des devoirs que cette adhésion comporte.

Types d'adhérents

Pour adhérer à la FEANTSA, les organisations peuvent opter pour les catégories suivantes :

- Membre
- Affilié
- Correspondant

1. Membre

Pour devenir Membre, les organisations doivent remplir les critères suivants :

- Être une organisation non-gouvernementale
- Travailler avec des sans-abri et/ou sur la problématique du sans-abrisme
- Être basée dans un pays au sein de la zone géographique de la FEANTSA (27 États membres de l'UE + Royaume-Uni + Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein)

La gouvernance de la FEANTSA est réservée exclusivement aux Membres, ce qui implique que ce sont les seules organisations représentées à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration et au Comité exécutif, et éligibles pour les fonctions statutaires, comme celle de Président.

La cotisation annuelle pour les Membres est de 1.500 euros.

2. Affilié

Pour devenir Affilié, les organisations doivent remplir les critères suivants :

- Ne pas être une organisation non-gouvernementale
- Travailler sur la problématique du sans-abrisme
- Être basée dans un pays au sein de la zone géographique de la FEANTSA (27 États membres de l'UE + Royaume-Uni + Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein)

Les Affiliés ne participent pas à la gouvernance de la FEANTSA, mais peuvent s'engager dans toutes les autres activités au même titre que les Membres.

La cotisation annuelle pour les Affiliés est de 1.500 euros.

3. Correspondant

Pour devenir Correspondant, les organisations doivent être basées en Europe. La cotisation annuelle pour les Correspondants est de 100 euros.

Informations pour futurs adhérents

4. Droits et avantages

Membres

Les Membres participent à la gouvernance de la FEANTSA. Cela signifie qu'ils peuvent assister à l'AG (Assemblée générale) et être représentés au CA (Conseil d'administration), duquel et par lequel est nommé le CE (Comité exécutif).

Les Membres peuvent demander un remboursement des frais de voyage et d'hébergement pour un participant à l'AG. L'AG se déroule généralement la veille de la conférence politique.

Affiliés

Les Affiliés peuvent participer à toutes les activités de la FEANTSA, incluant le réseautage et le travail thématique, mais ne pourront pas demander de remboursement des frais de voyage et d'hébergement.

Toutes les catégories de membres

La FEANTSA consacre un pourcentage important de son budget à la couverture des frais de la participation des Membres, Affiliés et Correspondants à différentes activités spécifiques comme les réunions des groupes thématiques. Ceci est organisé en fonction des objectifs de l'activité en question.

Les Membres, Affiliés et Correspondants ont accès à la section réservée aux membres du site web de la FEANTSA, où ils pourront consulter les documents officiels de la FEANTSA (comme les Statuts), suivre le fonctionnement interne de l'organisation ou trouver des informations sur des contacts à des fins de lobbying.

Le programme de travail de la FEANTSA est financé chaque année par l'UE. La structure du programme de travail se présente comme suit :

- Échanges transnationaux (conférences, groupes thématiques, etc.) ;
- Lobbying (niveau européen et national) ;
- Recherche (via l'Observatoire européen sur le sans-abrisme – voir site web) ;
- Communications (Bulletin d'information, Flash, site web, etc.).

L'ensemble de nos adhérents (Membres, Affiliés, Correspondants) est invité à participer à notre programme de travail. Cela peut se faire de plusieurs façons :

- Envoyer des articles pour notre bulletin d'information thématique ou notre Flash ;
- Participer aux événements ;
- Participer au travail des groupes thématiques

Les groupes thématiques de la FEANTSA sont des groupes informels d'experts et professionnels sur des thématiques spécifiques. Ils échangent à distance, et organisent régulièrement des événements. Chaque groupe est coordonné par un membre de l'équipe politique. Les thèmes couverts sont :

- Le logement
- L'emploi
- La santé
- Les droits au logement

Informations pour futurs adhérents

La jeunesse
Le sans-abrisme parmi
les femmes
La migration
La participation

- Être impliqué dans des projets européens ;
- Faire du lobbying sur différentes politiques et différents programmes de l'UE ;
- Participer aux publications de la FEANTSA ;
- Participer aux plateformes thématiques de la FEANTSA : Housing First Europe Hub, Housing Solutions Platform, Housing Rights Watch ;
- Bénéficier des études universitaires et scientifiques sur la problématique du sans-abrisme, via les recherches de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme ;
- Et bien plus encore

5. Devoirs

- Les Membres sont invités à participer à la gouvernance de la FEANTSA.
- Les Membres, Affiliés et Correspondants doivent respecter la Déclaration de valeurs de la FEANTSA.
- Les Membres, Affiliés et Correspondants sont invités à contribuer au programme de travail comme indiqué plus haut.
- Les Membres, Affiliés et Correspondants doivent payer une cotisation.

Si vous souhaitez adhérer à la FEANTSA, veuillez cliquer sur le lien suivant :
<https://www.feantsa.org/en/membership/apply-for-membership-online-form>